

Objet : Dossier environnemental
de renouvellement de concession
Perle de Binic – Partie 2

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer (22)
Délégation à la Mer et au Littoral
Service Aménagement Mer et
Littoral
Unité Cultures Marines**

Avis/Expertise Ifremer

**1 rue du Parc
CS 52256
22022 Saint-Brieuc cedex**

A l'attention de

M. X

Dinard, le 15/07/2020

Vos réf. : Avis Ifremer : renouvellement de la concession – étude
environnementale
Dossier suivi par M. X

Nos réf. : 20-040_Ifremer.LERBN.2020.Avis07_DDTM22_Renouvellement
de concession Perle de Binic – Partie 2
Dossier suivi par Patrick LE MAO, Julien CHEVÉ et Claire ROLLET

M.,

En réponse à votre demande d'avis complémentaire - suite à l'avis rendu le 28/04/2020 [Réf.Ifremer : 20-028_Ifremer.LERBN.2020.Avis04_DDTM22_Renouvellement de concession Perle de Binic] concernant le dossier environnemental de renouvellement de concession Perle de Binic, nous vous apportons les éléments suivants :

Liminaire

Les nouveaux documents transmis sont une note de synthèse (12 pages) ainsi que le dossier d'expertise actualisé (version modifiée et complétée en date du 10/06/2020 – 51 pages) sur le dossier environnemental de renouvellement de concession Perle de Binic.

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Dinard
CRESCO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Étude environnementale de renouvellement et d'extension de la concession

Dans notre avis initial, il était souligné l'absence de données sédimentologiques (granulométrie et matière organique des sédiments). Le bureau d'étude réfute cette remarque en jugeant ces données redondantes avec les données faunistiques (p.42). Il ne s'agit pas de données redondantes mais de données explicatives nécessaires à l'interprétation des données faunistiques. Nous persistons donc à dire que ces données sont nécessaires et que leur absence pénalise très fortement la qualité de l'étude d'impact.

Les listes faunistiques manquantes dans le premier document ont été fournies. Plusieurs erreurs manifestes d'identification interpellent sur la qualité du travail fourni. En effet, plusieurs espèces, par leur écologie, ne peuvent être présentes sur les sites échantillonnés.

- *Littorina saxatilis* : cette littorine est strictement intertidale et liée aux substrats rocheux. Sa présence sur des sédiments meubles subtidaux est donc plus qu'improbable ;
- *Cerastoderma edule* (la coque) : strictement intertidale avec un maximum d'abondance vers le niveau de mi-marée ;
- *Limecola balthica* : présente dans les hauts niveaux de l'estran ou en zone estuarienne ;
- *Corophium volutator* : espèce intertidale liée aux vases supralittorales, rarement en médiolittoral ;
- *Hediste diversicolor* : espèce strictement intertidale, essentiellement présente dans les hauts niveaux de l'estran ou en zone estuarienne ;
- *Melaraphe neritoides* : strictement confinée au supralittoral rocheux ;
- *Peringia ulvae* : strictement localisée au supra et médio littoral envasé.

On peut regretter aussi le niveau insuffisant de détermination pour les polychètes du genre *Nephtys* et les amphipodes du genre *Ampelisca* alors que plusieurs espèces sont présentes sur la zone. Cela empêche l'utilisation d'indicateurs tels que le M-Ambi qui intègre la richesse spécifique.

Les listes faunistiques fournies interpellent également par leur incomplétude et la forte discordance en comparaison avec les stations 80, 81

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de Dinard

CRESO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

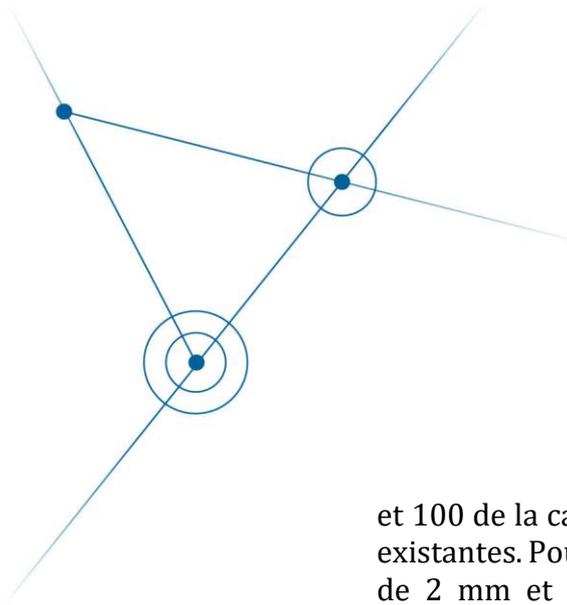
Siège Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané

France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z

SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr



et 100 de la campagne RESTROPH, réalisée en 2019 à proximité des filières existantes. Pour la campagne RESTROPH, le tamisage était effectué sur maille de 2 mm et la surface échantillonnée par station était de 1/125m², en comparaison d'un tamisage sur maille de 1 mm et d'une surface échantillonnée par station de 0,5m² pour la présente étude d'impact. L'effort d'échantillonnage de l'étude des filières étant plus important que celui mené dans RESTROPH, il est attendu que le nombre d'espèces collectées soit bien supérieur, mais ce n'est pas le cas (voir tableau joint). Soit les fonds sous les filières sont nettement appauvris mettant en évidence l'impact de l'activité, soit le tri et l'identification n'ont pas fait preuve de l'efficacité que nécessite ce type de travail. Par ailleurs, les espèces dominantes trouvées dans RESTROPH devraient se retrouver dans l'échantillonnage mené par le bureau d'étude et ce n'est pas le cas, en particulier pour les annélides polychètes. Ce groupe est dominant dans RESTROPH et compte 17 espèces sur les trois stations retenues contre seulement 7 taxons (dont une erreur de détermination certaine) dans l'étude fournie. Cette différence interpelle et pose question sur la qualité des listes faunistiques fournies.

Station	Restroph			Etude filières																				
	80	81	100	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.6	2.7	2.8	2.9	2.10	3.11	3.12	3.13	3.14	3.15	4.16	4.17	4.18	4.19	4.20	
surface échantillonnée (m ²)	0,125	0,125	0,125	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
nombre de taxons	11	18	17	5	10	7	8	8	6	7	9	11	12	8	9	10	7	10	10	7	6	5	10	

Toutes ces remarques semblent montrer que l'état écologique initial proposé dans l'étude n'est pas suffisamment fiable pour un projet de cette envergure.

Capacité trophique du site

Si une étude globale et précise de la capacité trophique à l'échelle de la baie n'est pas envisageable à court terme, il est conseillé d'adopter une approche empirique et progressive.

Le déploiement des tonnages cultivés pourrait se faire par palier d'après un calendrier à définir, permettant année après année d'observer d'éventuels impacts sur les activités culturelles ou de pêches limitrophes.

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de Dinard

CRESCO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané

France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Conclusion

Au vu des nouveaux éléments transmis, l’Ifremer émet un **avis favorable** au renouvellement de la concession tout en émettant un **avis défavorable** à son extension.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, M., l’expression de toute ma considération.

Julien CHEVÉ
Responsable intérimaire de la station
Ifremer de Dinard

Copie interne Ifremer :

Directeur du Centre de Bretagne

Responsable de l’Unité Littoral p/i

Responsable du Processus "Expertises et avis", Station de Lorient

**Institut français de Recherche
pour l’Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Dinard

CRESO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané

France
R.C.S. Brest B 330 715 368

APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr